

SASU 2.AGRI.SERVICES
3 Rue Jean-Paul Méjean 13200 Arles
CAPITAL DE 1000,00€
RCS TARASCON 942 701 863

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU
01/04/2025

Le 01/04/2025 à 20 heures, les associés de la **SASU 2.AGRI.SERVICES** se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance. Sont présents :

Mr KHALK Khalid propriétaire de la totalité des parts sociales ;

Les présents représentent l'ensemble des parts sociales de la société.

L'Assemblée est présidée par Mr KHALK Khalid , président. Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Rémunération gérant de 0 € brute annuelle

Le président met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première et unique résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés est d'accord pour donner au **PRESIDENT**, Mr KHALK Khalid une rémunération brute annuelle de 0 € à partir du 01/04/2025 jusqu'à 31/12/2025 ou à révocation ou modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question ne restant à examiner et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H15 heures.

Suite à tout ce qui est cité ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le **PRESIDENT**.

Fait à ARLES
Le 01/04/2025
Le **PRESIDENT**,

